



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 514-2025, 515-2025, 516-2025, 517-2025, 518-2025, 519-2025, 520-2025 ET 521-2025

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants, adoptés par le conseil le 18 février 2025 :

- Projet de règlement numéro 514-2025, intitulé « Règlement de zonage », remplaçant les règlements de zonage numéro 574-96 de l'ancienne Paroisse de Saint Félix de Valois et numéro 390-97 de l'ancienne Municipalité du Village de Saint-Félix-de-Valois, et tous leurs amendements;
- Projet de règlement numéro 515-2025, intitulé « Règlement de lotissement », remplaçant le Règlement de lotissement numéro 259-2012, et tous ses amendements;
- Projet de règlement numéro 516-2025, intitulé « Règlement de construction », remplaçant le Règlement de construction numéro 245-2011, et tous ses amendements;
- Projet de règlement numéro 517-2025, intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats », remplaçant le Règlement de permis et certificats numéro 158-2007, et tous ses amendements;
- Projet de règlement numéro 518-2025, intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) », remplaçant les règlements suivants ainsi que tous leurs amendements :
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs aux logements intergénérationnels numéro 214-2009;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de « Les Vallons de Saint-Félix » numéro 280-2013;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » numéro 353-2017;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs au secteur villageois numéro 469-2023.
- Projet de règlement numéro 519-2025, intitulé « Règlement sur les usages conditionnels », remplaçant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 470-2023, et tous ses amendements;
- Projet de règlement numéro 520-2025, intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) », remplaçant le Règlement sur les

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 206-2009, et tous ses amendements;

- Projet de règlement numéro 521-2025, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures », remplaçant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 140-2005, et tous ses amendements.

Ces projets de règlement ont pour objet d'abroger et de remplacer les règlements d'urbanisme et assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie et ses amendements subséquents.

Cette consultation aura lieu le **17 mars à 19h00, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois**. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlement peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité: www.st-felix-de-valois.com, ainsi qu'au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture. Des copies pourront être délivrées moyennant le paiement des droits exigibles.

DONNÉ À Saint-Félix-de-Valois, ce 28^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent AVIS PUBLIC en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 28^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier